



Résiliation pour séparation

Par **Lala81**, le **31/03/2019 à 17:46**

Bonjour, je souhaiterais résilier le contrat d'assurance auto de mon compagnon pour cause de séparation avant l'échéance de 1an, est ce possible ? Quelles sont les conditions ?

Par **youris**, le **31/03/2019 à 18:04**

bonjour,

[quote]

après la 1^o année de contrat, " vous pouvez résilier votre contrat à tout moment au terme d'une année d'assurance, sans avoir à vous justifier et sans tenir compte de l'échéance annuelle. La lettre de résiliation doit être envoyée à l'assureur par courrier ordinaire (papier ou électronique).

La résiliation du contrat prendra effet 1 mois après la réception de votre demande de résiliation par l'assureur, et vous serez remboursé de la partie de la prime correspondant à la période du contrat restant à courir."

[/quote]

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2659>

salutations

Par **Lala81**, le **31/03/2019 à 18:07**

Oui mais justement cela ne fait pas encore un an que j'ai souscrit à l'assurance.